

ESPAGNE

La convergence du PIB par habitant a marqué le pas, bien que les résultats soient plus favorables en termes de prix courants internationaux. Récemment la croissance de la productivité s'est accélérée, en partie sous l'effet de la contraction de la construction de logements, secteur où la productivité est faible, tandis que l'utilisation de la main-d'œuvre a baissé. Sur le marché du logement, l'exécution des contrats de location s'est améliorée et le régime fiscal applicable aux logements locatifs et aux logements occupés par leur propriétaire a été uniformisé. Des progrès ont été faits, notamment en ce qui concerne le marché du travail, mais de nouvelles réformes sont nécessaires dans les domaines suivants.

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer le taux de diplômés de l'enseignement secondaire

Le fort taux d'abandon dans le premier cycle de l'enseignement secondaire limite les perspectives professionnelles des élèves.

Mesures prises : Le gouvernement a proposé de tester à l'échelon national l'ensemble des élèves et pris des mesures pour faciliter le passage des élèves en difficulté du premier cycle de l'enseignement secondaire général au second cycle de l'enseignement secondaire professionnel. Il a par ailleurs présenté au Parlement un projet de loi visant à adapter les programmes de l'enseignement professionnel aux besoins des entreprises locales et à améliorer l'accès des diplômés du secondaire à l'enseignement supérieur.

Recommandations : Limiter les redoublements, notamment en liant plus étroitement les critères d'admission en classe supérieure aux compétences de base. Accroître l'autonomie des établissements scolaires en matière de recrutement. Évaluer les établissements d'enseignement professionnel en fonction de la situation de leurs diplômés sur le marché du travail et publier les résultats.

Rendre les salaires plus réactifs à la conjoncture économique et à la situation des entreprises

Les accords salariaux ne tiennent pas suffisamment compte de la situation des entreprises, ce qui crée du chômage, surtout en période de ralentissement économique.

Mesures prises : La réforme du marché du travail adoptée en 2010 assouplit nettement les conditions que les entreprises doivent remplir pour déroger aux conventions collectives conclues au niveau sectoriel ou régional.

Recommandations : Supprimer l'extension statutaire des conventions collectives concernant les salaires. Simplifier le système des négociations collectives de façon à laisser plus de place à la fixation des rémunérations et autres conditions de travail au niveau de l'entreprise.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les travailleurs permanents

Les indemnités de licenciement auxquelles ont droit les travailleurs permanents sont élevées, ce qui se traduit par un recours excessif aux contrats temporaires, avec des effets néfastes pour la productivité et le chômage de certains groupes de population.

Mesures prises : La réforme du marché du travail adoptée en 2010 devrait permettre aux entreprises de faire accepter plus facilement les licenciements comme étant justifiés, ce qui réduira sans doute sensiblement leurs coûts. La réforme facilite aussi les embauches sur des contrats permanents prévoyant des indemnités réduites en cas de licenciement. À partir de 2012, les employeurs verseront une partie (à déterminer) de l'indemnité de licenciement dans un fonds que le salarié pourra ensuite utiliser en cas de licenciement, de départ à la retraite, de formation ou à des fins de mobilité géographique. La réforme gouvernementale prévoit un durcissement progressif de la réglementation des contrats temporaires, de 2012 à 2015.

Recommandations : Réduire les indemnités de licenciement pour tous les nouveaux contrats permanents. Envisager la mise en place d'un contrat unique assorti d'indemnités de licenciement qui seraient faibles au départ, mais qui augmenteraient ensuite modérément avec l'ancienneté.

Autres grandes priorités

Réduire les contre-incitations à la poursuite de l'activité à un âge avancé

Le niveau élevé de l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité contribue à des départs à la retraite effectivement précoces, qui font baisser l'offre de main-d'œuvre précisément à un moment où le vieillissement de la population commence à se faire sentir.

Mesures prises : Le gouvernement a proposé de porter de 65 à 67 ans l'âge minimum légal de la retraite.

Recommandations : Relever l'âge minimum légal de la retraite et l'indexer sur l'espérance de vie. Réduire la durée de l'extension des allocations de chômage dont bénéficient les travailleurs jusqu'à ce qu'ils puissent faire valoir leurs droits à pension. Allonger la période de cotisation requise pour bénéficier d'une pension à taux plein. Supprimer les subventions au système de retraite partielle.

Assouplir la réglementation du commerce de détail

La réglementation restrictive qui s'applique aux grandes surfaces commerciales limite la concurrence et l'entrée de nouvelles entreprises dans le secteur de la distribution.

Mesures prises : Le régime national de licence obligatoire pour l'ouverture de grandes surfaces a été supprimé en 2010, mais les régions peuvent encore exiger une autorisation pour des raisons impérieuses relevant de l'intérêt public. La transposition de la directive de l'UE sur les services élimine la possibilité de conditionner l'octroi de licences à des critères économiques.

Recommandations : Abaisser les obstacles à la création de grandes surfaces commerciales qui subsistent au niveau régional.

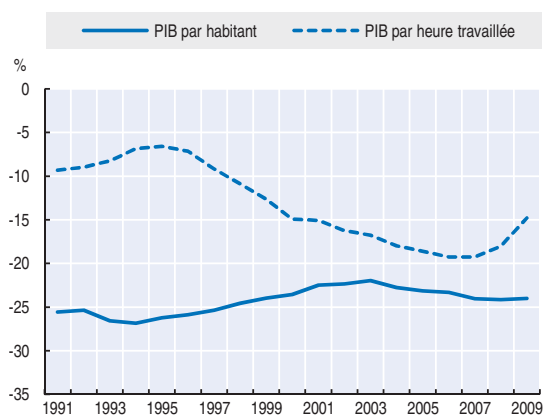
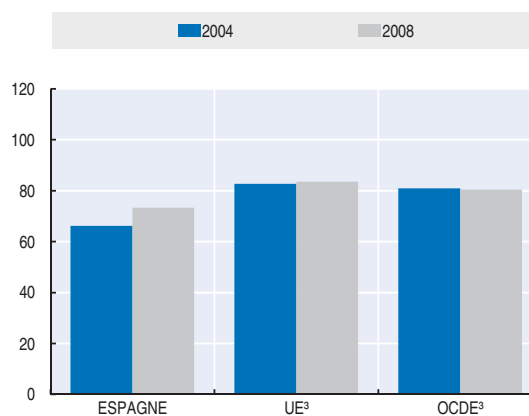
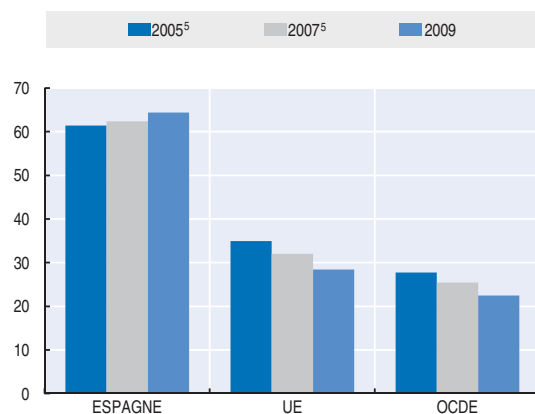
ESPAGNE

Indicateurs structurels

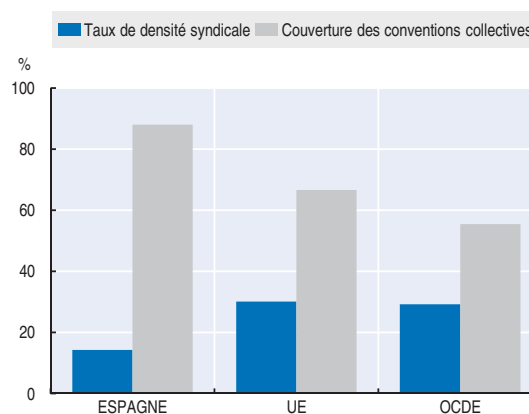
Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	1.8	2.3	1.2
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	0.9	1.7	0.1
dont : Taux d'emploi	1.3	2.1	0.5
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.4	-0.4	-0.4
Productivité du travail	0.9	0.6	1.1
dont : Intensité capitalistique	1.2	1.0	1.3
Productivité multifactorielle	-0.3	-0.4	-0.2

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.

A. Des écarts de PIB par habitant et de productivité subsistent
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹B. Le taux de diplômés du 2^e cycle de l'enseignement secondaire pourrait être encore amélioré²C. L'impôt implicite sur la poursuite de l'activité est très élevé⁴
Pourcentage du salaire du salarié moyen

D. La couverture des conventions collectives est excessive et devrait être réduite



- Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
- Somme des taux d'obtention à chaque âge, d'un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas.
- Impôt implicite sur la poursuite de l'activité découlant des voies d'accès à la retraite anticipée, à 55 et 60 ans.
- Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2010), Regards sur l'éducation ; graphique C : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370 et calculs de l'OCDE ; graphique D : Base de données des perspectives de l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932386681>



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2011
Going for Growth

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/growth-2011-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Espagne », dans *Economic Policy Reforms 2011 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2011-39-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.